

Parc national de la Vanoise

Objectif 2.4.3 Moderniser et promouvoir les refuges, et l'offre de randonnée et de promenade pédestre

Contexte

[...]

Enjeux

Cet objectif se situe à la charnière entre l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines, qui répond à une mission fondamentale du parc national, et l'enjeu d' Engager le parc national et son établissement dans une démarche stratégique active en faveur d'un tourisme durable accessible à tous, qui traduit une posture nouvelle de l'établissement public du parc national et constitue un axe stratégique de la charte.

Objectifs poursuivis

[...]

- Améliorer la qualité des services dans les refuges pour les alpinistes et randonneurs, dans un souci de juste équilibre entre l'augmentation de la qualité de services, le **maintien du caractère des refuges et l'empreinte écologique.**

Mesures contribuant à l'atteinte de l'objectif

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.4.3.f - Poursuivre la modernisation des refuges en site isolé sur la base des critères suivants : - aménagement et services conviviaux et simples mais fonctionnels, - qualité de l'étape intégrant le déséquipement, le	Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, conseiller, faire preuve d'exemplarité dans les travaux sur les refuges en propriété	Intégration dans la gestion des refuges communaux	Conseil général, Région, État, ADEME, FFCAM, propriétaires privés

Parc national de la Vanoise

<p>séchage des vêtements</p> <p>et chaussures, des repas adaptés à l'activité physique,</p> <p>- salle commune adaptée à la capacité de couchage, sanitaires (WC, douches, lavabos) en nombre suffisant, dortoirs répartis en plusieurs unités ne dépassant pas chacune, dans la mesure du possible, une douzaine</p> <p>de places,</p> <p>- conditions de vie des gardiens : locaux privés bien dimensionnés et</p> <p>agencés pour un séjour professionnel de plusieurs mois) et fonctionnalité du gardiennage (stockage des denrées et des déchets triés ainsi que</p> <p>pour la préparation des repas, interface efficace entre cuisine et salle</p> <p>commune, point d'accueil bien identifiée depuis l'entrée),</p> <p>- en général, pas d'adaptation aux handicaps des refuges en site isolé, accessibles uniquement à pied pour les clients, dès lors que les publics</p> <p>visés viennent aidés par des personnes valides.</p>			
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.4.3.j - Mettre en oeuvre la charte de gestion environnementale des</p>	<p>Sensibiliser les maîtres d'ouvrages, garantir</p>	<p>Prise en compte dans la gestion des refuges communaux</p>	<p>FFCAM, propriétaires privés, gardiens de refuges,</p>

Parc national de la Vanoise

refuges et favoriser l'appui en l'ingénierie à cet effet	l'exemplarité des travaux sur les refuges en propriété		ASDER
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4320

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-27 09:50